



PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Arbitres de la L.C.F.

Réunion du : 22 décembre 2022 à 18h au siège de la L.C.F. (Furiani)

Présidence : Jean-Marie CAZALI

Présents : Florian DELLA TOMASINA, Olivier DUCREUX, Cédric PELE (Représentant CD), Alain ROCHET, Gilbert ROUDERGUES

En visioconférence : Mathieu DELALOY, Valentin GIORGETTI, Alain LEMEUNIER, Jackie PERI (CD)

Excusés : Yannick BOUTRY (Vice-Président), Frédéric FLORIO, Ludovic GENEST, Julien PACELLI, Paul SCALA

Absents : Ange BASTIANI, Michel CATANI, Thierry GUAIS

PV N°4 Saison 2022/2023

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Marie CAZALI ouvre la séance.

M. Valentin GIORGETTI est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CRA le PV n°3 de la réunion du 18.10.2022 à 18h00. Aucune remarque n'étant formulée, la CRA adopte le PV n°3.

3 – Réserve technique USJ Furiani / AC Ajaccio – CN Futsal 17/12/2022

Le bureau de la CRA a étudié le dépôt de réserve de l'USJ Furiani concernant la rencontre de Coupe Nationale Futsal du 17/12/2022 – USJ Furiani / AC Ajaccio.

En conséquence :

- Les réserves **ne sont pas recevables sur la forme** car celles-ci n'ont pas été déposées suivant l'article 146 des Règlements Généraux.
- De plus, il s'agit d'un fait de jeu dont la décision n'appartient qu'à l'arbitre de la rencontre.

4 – Amende pour non-règlement des frais d'officiels

La CRA a pris connaissance du non-règlement de frais d'arbitrage et inflige :

- une amende de 30 euros au STADE BASTIAIS pour les frais non réglés à Mademoiselle M. sur la rencontre AS STADE BASTIAIS / US CORTE (Coupe de Corse Senior) du 20/11/2022.
- une amende de 30 euros au STADE BASTIAIS pour les frais non réglés à Monsieur T. sur la rencontre AS STADE BASTIAIS / US CORTE (Coupe de Corse Senior) du 20/11/2022.
- une amende de 30 euros à PIEVE DI LOTA pour les frais non réglés à Monsieur B. sur la rencontre PIEVE DI LOTA / FC BORGIO (U18 R1) du 17/12/2022.

Les feuilles de frais concernées sont transmises au service comptabilité de la LCF pour règlement.

5 – Absence à la Commission Statuts et Règlements du 23/11/2022

Après audition des officiels MM. A. et D.S. suite à leur absence non justifiée à la Commission Statuts et Règlements du 23/11/2022 concernant la rencontre ANTISANTI / ECCICA SUARELLA du 30/10/2022, la CRA décide de **rappeler aux devoirs de leur charge les deux officiels**.

La CRA rappelle à l'ensemble des officiels leur obligation de consulter le contenu de leur adresse e-mail Corsefoot, d'autant plus en cas d'incidents récents sur une rencontre arbitrée.

6 – Absence non justifiée à plusieurs rencontres d'un officiel

Suite à l'absence de M. B lors de la rencontre AFA / JSA (R1) du 26/11/2022 (non justifiée) et l'absence lors de la rencontre ACA / FC Borgo (U16 R1) du 17/12/2022 (dans l'attente du certificat médical non reçu à ce jour).

En conséquence :

- La CRA rappelle M. B aux devoirs de sa charge et l'invite à être plus attentif à ses désignations en vérifiant jusqu'au vendredi soir tout changement dans son espace « officiel ».

- La section désignation rappelle que **seuls les changements qui ont lieu à partir du samedi** sont doublés d'un appel téléphonique.

7 – Formation à l'arbitrage Futsal – Session du 06/11/2022

Une journée de formation à l'arbitrage Futsal a été organisée le 06/11/2022 et animée par Gaspard BARACHIN.

A l'issue de cette journée, les arbitres convoqués suivants ont réussi leur examen théorique :

- Djamel BASSA (arbitre capacitaire Futsal)
- Lionel DA COSTA PINTO (arbitre district Futsal)
- Jonathan ESQUIROZ ECHEVERRIA (arbitre district Futsal)
- Mohamed KCHIOUI (arbitre district Futsal)

8 – Stage de mi-saison des Jeunes Arbitres de Ligue

Un stage de mi-saison sera organisé le samedi 7 janvier dans un lieu qui reste à définir.

Les Jeunes Arbitres qui ont réussi leur Formation Initiale en Arbitrage au cours des deux dernières saisons seront convoqués régulièrement par e-mail dans les prochains jours.

Lors de ce stage, il sera rappelé les consignes administratives et les fondamentaux à travers une session d'analyse vidéo.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19H15.

Le Président : Jean-Marie CAZALI

Le Secrétaire de séance : Valentin GIORGETTI